

INFO-RETRAITE

DANS CE NUMÉRO

> Un changement dans les coulisses... 2
> Vos avis de dépôt direct... 2

> Un relevé qui vaut le coup d'œil... 3
> La vérification annuelle... 3

> Majorez vos retenues d'impôt... 4
> Découvrez le site web du CAP... 4

> Prenez le virage vert... 5
> Diminution des taux de l'assurance vie... 5
> Association nationale des retraités de la SRC... 5

L'ESPRIT TRANQUILLE ET UNE RETRAITE SANS SOUCIS

Garder vos papiers et dossiers administratifs en ordre vous aidera à avoir l'esprit tranquille et à vivre une retraite sans soucis. Voici quelques conseils utiles :

- Conservez les coordonnées indiquées à la dernière page de ce bulletin d'information à portée de main pour savoir qui contacter à propos de votre rente et de vos avantages sociaux de CBC/Radio-Canada. Vous ne savez pas qui appeler? En cas de doute, communiquez avec l'équipe du Service de la paie des retraités de Radio-Canada par téléphone au 1 888 688-6038 ou par courriel à l'adresse pension@radio-canada.ca. Si jamais la personne qui traitera votre demande n'a pas la réponse à votre question, elle vous dirigera au bon endroit.
- Rédigez un document à l'intention de votre conjoint, de votre famille ou d'un exécuteur testamentaire précisant qui contacter en cas d'urgence ou de décès et où trouver vos documents importants. Vous pouvez consulter le **Manuel de planification pour vous et vos survivants** accessible sur le site web du Centre d'administration des pensions de CBC/Radio-Canada à l'adresse www.pensionadmin-cbc-src.ca, ou encore créer votre propre document.



Vous n'avez pas accès à Internet ou à une imprimante? Communiquez avec le Service de la paie des retraités de Radio-Canada si vous souhaitez recevoir le **Manuel de planification pour vous et vos survivants** par la poste.

- Vérifiez que vos renseignements personnels sont à jour dans les dossiers des organisations qui touchent à vos finances, notamment le Régime de pensions du Canada ou le Régime des rentes du Québec, la Sécurité de la vieillesse ainsi que votre institution financière. **Et pensez à nous!** Communiquez avec le Service de la paie des retraités de Radio-Canada si vous devez mettre à jour votre adresse postale, votre numéro de téléphone ou votre adresse courriel.
- Vous pourriez un jour avoir besoin d'assistance pour gérer vos affaires, alors préparez le terrain en conséquence. Si ce n'est pas déjà fait, pensez à discuter avec un avocat ou un autre professionnel de confiance qui vous aidera à préparer une gestion de votre argent, de vos biens et de vos finances conforme à vos souhaits, advenant que vous ne puissiez plus y veiller par vous-même.
- Consultez la page du gouvernement fédéral à l'intention des aînés au Canada.ca/aines pour connaître les programmes et services à votre disposition; vous y trouverez aussi de précieux conseils pour une retraite à l'abri des ennuis.

Le taux d'indexation pour 2023 est de 2,7 %

Selon les règles du Régime de retraite de Radio-Canada, votre rente est majorée le 1^{er} janvier de chaque année jusqu'à concurrence de 2,7 %, à condition que l'indice des prix à la consommation (IPC) ait augmenté au cours de l'année précédente. La moyenne de l'IPC de la période de 12 mois terminée en septembre de l'année en cours est comparée à la même mesure pour la période de 12 mois précédente, se terminant en septembre.

Le 1^{er} janvier 2023, votre rente brute sera majorée de 2,7 %.

TENEZ VOS INFORMATIONS PERSONNELLES À JOUR



Nous ne le dirons jamais assez. La mise à jour de vos coordonnées (adresse courriel, adresse postale, téléphone à domicile et cellulaire) est essentielle pour assurer une administration fluide et efficace du Régime de retraite. Assurez-vous d'informer le Service de la paie des retraités de Radio-Canada de tout changement dans vos renseignements personnels.

Par courriel : pension@radio-canada.ca

Par la poste : Service de la paie des retraités de Radio-Canada
C. P. 3220, succursale C
Ottawa ON K1Y 1E4

Par téléphone : 1 888 688-6038

Par télécopieur : 1 613 288-6220

NOUVEAU NUMÉRO



UN CHANGEMENT DANS LES COULISSES : LE CONSEIL DE FIDUCIE PREND EN CHARGE LE VERSEMENT DES PRESTATIONS AUX RETRAITÉS

Il y a un groupe de spécialistes de la paie qui travaille dans l'ombre pour traiter le versement de votre rente. Ce groupe reçoit et traite les instructions relatives au montant de la rente brute à payer et aux retenues pour avantages sociaux à effectuer. Il assure la conformité aux règles de l'Agence du revenu du Canada, voit au virement des fonds dans votre compte bancaire et émet vos avis de dépôt direct et vos feuillets d'impôt. Depuis toujours, cette tâche relevait de l'équipe de CBC/Radio-Canada également responsable de la paie des employés.

Il y a quelques années, lorsque la Société a annoncé qu'elle instaurait un nouveau système de la paie, la direction du Conseil de fiducie a vu là une bonne occasion de revoir les services de paie des retraités, dans le but d'assurer :

- un système qui continue de répondre aux besoins du Régime à un coût raisonnable;
- une réduction des risques, tant à la mise en place que dans la gestion continue;
- une flexibilité permettant de futures améliorations.

Au terme d'un examen approfondi, le Conseil de fiducie a décidé de conserver le système de la paie en place, fourni par la même entreprise canadienne depuis 1996, et de créer à l'interne une équipe chargée d'assurer les services de paie. Après plusieurs mois de transition et de formation aux côtés de l'équipe de CBC/Radio-Canada, l'équipe du

Conseil de fiducie a officiellement pris les commandes des services de paie des retraités le 1^{er} juin 2022.

Le Service de la paie des retraités de Radio-Canada demeure à votre disposition pour répondre à vos appels ou courriels, et pour s'assurer que vous recevez les réponses et toute l'aide dont vous avez besoin concernant votre rente et vos avantages sociaux de CBC/Radio-Canada.

Communiquez avec l'équipe :

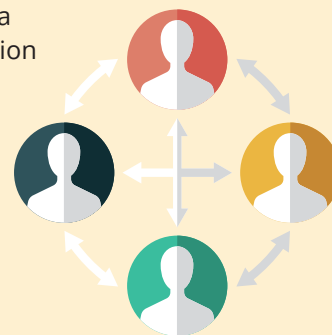
Par courriel : pension@radio-canada.ca

Par la poste : Service de la paie des retraités de Radio-Canada
C. P. 3220, succursale C
Ottawa ON K1Y 1E4

Par téléphone : 1 888 688-6038

Par télécopieur : 1 613 288-6220

**NOUVEAU
NUMÉRO**



Vos avis de dépôt direct de décembre 2022 et janvier 2023

Parallèlement à la mise à niveau du système de la paie plus tôt cette année, quelques modifications ont été apportées à vos avis de dépôt :

- Ils sont désormais imprimés au format 8 ½ x 11 et envoyés par la poste sous enveloppe.
- Le Conseil de fiducie a confié à un imprimeur externe sûr l'impression et l'expédition de vos avis de dépôt direct de décembre et de janvier. S'en est suivi un changement dans le calendrier d'expédition : votre avis de décembre 2022 a été posté

au début de décembre, et **celui de janvier le sera dans la semaine du 9 janvier 2023**. Vos prestations de retraite continueront d'être déposées au plus tard le premier jour ouvrable du mois.

Vos avis de dépôt ont un peu changé, mais vous y trouverez toute l'information nécessaire :

- Vous pouvez consulter votre avis de décembre afin de connaître le montant total de votre rente de Radio-Canada pour l'année et de vos impôts sur le revenu pour 2022.

- Votre avis de janvier confirme l'augmentation de votre rente et toute modification apportée à l'impôt sur le revenu ou aux primes des régimes d'avantages sociaux.



N'oubliez pas qu'un avis de dépôt vous est envoyé par la poste seulement lorsque le montant de votre rente nette change, ainsi que pour chaque paiement du 1^{er} décembre et du 1^{er} janvier.

EMPLOYÉS À LA RETRAITE : VOTRE RELEVÉ DE RETRAITE ANNUEL VAUT LE COUP D'ŒIL!

Le relevé de retraite annuel offre aux retraités de CBC/Radio-Canada une précieuse vue d'ensemble actualisée sur leur rente et sur la situation financière du Régime de retraite en date du 31 décembre de l'année précédente. Les relevés sont envoyés à l'adresse postale consignée dans nos dossiers, généralement avant la fin mai et au plus tard le 30 juin, conformément à la législation sur les régimes de retraite.

Voici ce que vous retrouverez sur votre relevé de retraite annuel :

- Le montant de la rente brute mensuelle qui vous est versée;
- Si vous avez moins de 65 ans, le montant de la rente brute mensuelle qui vous sera versée lorsque vous aurez 65 ans;
- Le nom du conjoint admissible à la rente de survivant à votre décès, le cas échéant, et le montant de la rente qui lui sera versée mensuellement si cette personne vous survit;
- Un compte rendu de la situation financière du Régime de retraite et de ses 10 principaux titres en portefeuille;
- Les faits saillants du rapport annuel du Régime de retraite de Radio-Canada.



Vous pouvez également consulter la version PDF de vos relevés des trois dernières années sous l'onglet « Mon relevé de retraite » du site web du Centre d'administration des pensions de CBC/Radio-Canada au www.pensionadmin-cbc-src.ca.



La vérification annuelle

Tous les ans, une partie de nos retraités reçoivent un formulaire de déclaration annuelle qu'ils doivent remplir et nous retourner. Cette déclaration permet à l'administrateur du Régime de retraite de tenir les dossiers à jour et de s'assurer que les prestations de retraite continuent d'être

versées aux bonnes personnes. Les formulaires de cette année ont été postés début octobre : si vous en avez reçu un, veuillez nous le retourner le plus rapidement possible! Vous éviterez ainsi de devoir faire un suivi auprès de vous.



Prenez le **VIRAGE VERT** et contribuez à la réduction des coûts de papier, d'imprimerie et de poste pour le Régime de retraite

Si vous avez reçu ce bulletin d'information par la poste, c'est que nous n'avons pas encore d'adresse courriel à votre dossier. **Aimeriez-vous prendre le virage vert?** Envoyez un courriel indiquant **votre nom et votre numéro d'identité SRC** à pension@radio-canada.ca.

DIMINUTION DES TAUX DE L'ASSURANCE VIE FACULTATIVE LE 1^{ER} JANVIER 2023

Les taux de l'assurance vie facultative diminueront en moyenne de 15 % à compter du 1^{er} janvier 2023. Cette diminution s'ajoute à la prime subventionnée en vigueur depuis 2013. Si vous souscrivez déjà à l'assurance vie facultative, les primes prélevées sur votre rente diminueront à compter de janvier 2023. Consultez votre avis de dépôt du mois de janvier pour connaître votre nouvelle prime.

Les nouveaux taux par tranche de 10 000 \$ de protection sont indiqués dans le tableau ci-contre.

L'assurance vie facultative est offerte par tranche de 10 000 \$ jusqu'à concurrence de 50 000 \$. Les taux varient selon votre âge et selon que vous êtes fumeur ou non-fumeur. Pour calculer votre prime mensuelle, multipliez le tarif qui s'applique à votre situation par le nombre de tranches de protection désiré.

Exemple – Situation : 60 ans, non-fumeur, 20 000 \$ de protection
Prime mensuelle : 1,06 \$ x 2 tranches de 10 000 \$ = 2,12 \$

Taux mensuels par tranche de 10 000 \$ de protection

Âge	1 ^{er} janvier 2023	
	Fumeur	Non-fumeur
40 à 44 ans	0,19 \$	0,16 \$
45 à 49 ans	0,30 \$	0,23 \$
50 à 54 ans	0,48 \$	0,37 \$
55 à 59 ans	0,92 \$	0,72 \$
60 à 64 ans	1,36 \$	1,06 \$
65 à 69 ans	2,06 \$	1,73 \$

Pour plus d'information, consultez le site web du Centre d'administration des pensions, à la section **Assurances > Assurance vie > Assurance vie facultative**, ou appelez le Centre d'administration des pensions au 1 888 604-9258 (choisissez la langue, l'option 2, puis l'option 3).

ASSOCIATION NATIONALE DES RETRAITÉS DE LA SRC

L'Association nationale des retraités de Radio-Canada a pour mandat de représenter les intérêts des retraités de CBC/Radio-Canada et de favoriser leur bien-être général et économique. Pour en savoir plus, communiquez avec l'association :

Par la poste : C. P. 8570, Ottawa ON K1G 3H9

Par courriel : info@retraitessrc.ca

En ligne : www.retraitessrc.ca

Par téléphone : 1 613 724-3003 (région d'Ottawa)
1 877 361-9242 (numéro sans frais pour l'Amérique du Nord)

CBC/RADIO-CANADA ET LE CONSEIL DE FIDUCIE DE LA CAISSE DE RETRAITE DE RADIO-CANADA VOUS SOUHAITENT DE JOYEUSES FÊTES ET UNE BONNE ANNÉE!

Qui contacter

Voici un sommaire des services à contacter, en fonction de vos besoins.

Gardez cette page à portée de main pour pouvoir la consulter rapidement!

POUR POSER DES QUESTIONS, DEMANDER DES RENSEIGNEMENTS OU FORMULER DES COMMENTAIRES SUR...

- Votre adresse, votre chèque ou votre dépôt direct
- Vos retenues d'impôt
- Vos feuillets d'impôt
- Le formulaire Déclaration du retraité
- Des services que vous avez reçus du Centre d'administration des pensions (administré par notre fournisseur, Solutions Mieux-être LifeWorks)



CONTACTEZ ...

SERVICE DE LA PAIE DES RETRAITÉS DE RADIO-CANADA

- **Par téléphone :**
 - > Directement au 1 888 688-6038 (en Amérique du Nord), ou +1 613 288-6149 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord), ou
 - > En passant par le Centre d'administration des pensions, au 1 888 604-9258 – option 1
- **Par courriel :**
pension@radio-canada.ca
- **Par télécopieur :**
613 288-6220 **NOUVEAU NUMÉRO**
- **Par la poste :**
Service de la paie des retraités de Radio-Canada
Case postale 3220, succursale C
Ottawa ON K1Y 1E4

- L'accès au site web du Centre d'administration des pensions ou pour déverrouiller votre compte
- Le montant de votre rente brute, ou tout changement apporté à votre rente brute, comme les modifications applicables à 65 ans
- Les retenues pour avantages sociaux déduites de votre rente, entre autres pour le Régime d'assurance maladie complémentaire (RAMC) ou l'assurance vie
- L'inscription, l'annulation ou la modification de vos personnes à charge dans le cadre du RAMC
- Le Programme de maintien des primes
- L'assurance vie, notamment la confirmation du montant de votre assurance vie, ou la souscription, l'augmentation ou la réduction de votre assurance vie facultative et des avantages imposables



CONTACTEZ ...

LE CENTRE D'ADMINISTRATION DES PENSIONS DE CBC/RADIO-CANADA

- (administré par Solutions Mieux-être LifeWorks)
- **Par téléphone :**
1 888 604-9258 (en Amérique du Nord) ou +1 514 673-7669 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord)
 - > Questions sur votre rente – option 2
 - > Questions sur vos avantages sociaux – option 3
- **Par la poste :** Centre d'administration des pensions de CBC/Radio-Canada
1060, boulevard Robert-Bourassa, bureau RC01
Montréal QC H3B 4V3
- **Visitez le site web :**
www.pensionadmin-cbc-src.ca

- Une demande de règlement que vous avez soumise au Régime d'assurance maladie complémentaire (RAMC)
- Ce qui est couvert par le RAMC
- L'accès à GroupNet pour les participants de régime
- La carte médicaments



CONTACTEZ ...

CANADA VIE

- **Par téléphone :**
1 877 340-9082 (en Amérique du Nord) ou +1 204 946-1190 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord)
- **Sur GroupNet pour les participants de régime :** **NOUVEAU**
www.canadalife.com/fr/acceder